

**CDE DES YVELINES**  
**RESULTATS**  
**ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE**

Assemblée Générale du Jeudi 20 avril 2017

Les membres du CDE DES YVELINES se sont réunis au siège social de la Fédération Française d'Équitation (FFE) au Parc Equestre Fédéral à LAMOTTE BEUVRON (41600) en Assemblée Générale sur convocation du président de la FFE.

L'Assemblée était présidée par M. Serge LECOMTE, Président de la Fédération Française d'Équitation.

Le quorum d'au moins la moitié des voix portées par les membres ayant voté n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale du 13 avril 2017, une seconde assemblée générale a été convoquée sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Modification des Statuts et du Règlement Intérieur des Comités Départementaux d'Équitation.

	<b>En nombre de votants</b>	<b>En nombre de voix</b>
<b>Inscrits</b>	188	2160
<b>Votants</b>	67	1213

**RESOLUTION UNIQUE : MODIFICATION DES TEXTES**

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale.

	<b>En nombre de voix</b>	
<b>OUI</b>	1009	83.18%
<b>NON</b>	176	14.51%
<b>Blancs</b>	28	2.31%
<b>TOTAL suffrages exprimés</b>	1213	100%

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et approuvé par la Commission de Surveillance des Opérations de vote de la FFE.

A Lamotte Beuvron, le 20/04/2017

Le Président de la Commission  
de Surveillance des opérations de  
vote de la FFE

Le Président du  
CDE DES YVELINES

  
H. Aemman